Breurey Info Bulletin municipal septembre 2020



Mairie de Breurey-lès-Faverney

10 place de la mairie Tél : 03 84 91 34 58

Mail : breurey@orange.fr Site : www.breurey.fr

Horaires de la mairie

(Secrétariat, agence postale et permanence du maire) :

Mardi et jeudi :

8h30—11h30 / 13h30—16h30

Vendredi : 8h30—11h30

Horaires des travaux sonores

Semaine: 9h—12h / 13h30—19h30

Samedi : 9h—12h / 15h—19h Dimanche et jour férié : 10h—12

Numéros utiles :

Police-secours :17 Sapeurs-pompiers : 18

SAMU: 15

Appel d'urgence : 112

Comité de rédaction :

Laëtitia GUINCHARD, Jean MARCHAL, Sylvie QUERMONT, Virginie VEJUX

GESTION DE LA COMMUNE

L'Eau, la priorité

e problème de manque d'eau a resurgi. Il est certes dû à une baisse de production des captages, mais pas seulement. Des déperditions sont probables sur le réseau d'adduction entre captages et réservoir, des recherches sont en cours. Une fuite importante a déjà été détectée et réparée au réservoir des Charmilles (près de 10 m3/jour).

D'autres travaux d'entretien sont menés. Par ailleurs, en accord avec les services de l'État (DDT et ARS), l'étude du raccordement aux sources du Wagon a été abandonnée. Non seulement il n'y a aucune garantie à long terme que cette ressource soit fiable et suffisante, mais en outre la commune n'aurait eu le droit que de prélever une partie, au maximum la moitié, du volume fourni. Au regard du coût prévisionnel (marché de 183 000 € en 2007, que n'a pas poursuivi le maire de l'époque), il paraît plus sage de chercher une solution différente et pérenne. C'est pourquoi il faudra encore

patienter avant d'avoir l'assurance de ne plus manquer d'eau.

En attendant, pendant les périodes sèches, il convient d'éviter le gaspillage. Chaque jour, notre fontainier monte aux réservoirs et relève les volumes d'eau. En moyenne, 70 m3 d'eau fournie par jour par les captages. Ce qui correspond à une consommation habituelle (65-70 m3). Or, ces temps derniers, la consommation dépasse les 80 m3 et a flirté à plusieurs reprises avec les 100. Nous sommes donc obligés de faire livrer de l'eau par camions citernes (l'an dernier, cela a coûté 24 500 € à la commune), quand il y en a de disponibles. Encore aujourd'hui la consommation en eau dépasse celle produite, nous contraignant à acheminer 2 camions citernes / semaine!

Et nous sommes donc contraints d'envisager une modification de la tarification et une augmentation de la redevance eau potable, puisque le budget eau doit s'équilibrer par lui-même, et non par des subventions communales. Il serait souhaitable aussi que des récupérateurs d'eau de pluie soient mis en place.

Retour sur l'Assemblée générale de l'ACCA

. le Maire, accompagné des adjoints M. François FOUILLET et Mme Sylvie QUERMONT, ont assisté le 5 juillet dernier à l'Assemblée générale de l'ACCA.

Ce fut l'occasion pour son Président, M. DETRIE, de présenter le bilan de l'année 2019 et les difficultés financières dues, d'une part, à l'augmentation des taxes et d'autre part à l'annulation des événements de la Pêche à la truite et du Ball-trap, en raison de l'épidémie.

Cette rencontre fut aussi l'occasion pour l'équipe municipale de présenter ses demandes, comme celle de permettre à un-e conseiller-ère d'être membre de

droit de l'ACCA et d'accéder ensuite au bureau, demande acceptée par principe. Il a été par ailleurs rappelé que la loi accorde 6 voix supplémentaires à la commune lors des votes, en raison de la superficie apportée.

Aussi, la question de la révision du bail a été soulevée, ceci afin de permettre une augmentation substantielle du droit de bail et une meilleure organisation des battues, en respectant le droit des autres usagers de la forêt. Dans le cas où un compromis ne serait pas trouvé, le bail, qui expirera en 2026, avec dénonciation en 2024, fera l'objet d'un appel d'offre publique.

Ce n'est qu'un au revoir...

fermeture définitive de l'école en juillet fut l'occasion pour M. le Maire, l'adjointe Mme Sylvie Quermont et l'adjointe administrative Cristina Peirera accompagnés des anciennes élèves Sarah Léonard et Laure Crevoisier, d'offrir des gourmandises locales directrice Catherine GROSJEAN et l'institutrice Valérie CHARNAY. toutes deux émues de quitter le village.

La rentrée s'est faite pour tous nos chers bambins au pôle éducatif de

Faverney, un autocar se chargera de les y conduire.



Navette lycéenne: la rentrée sera aussi l'occasion pour nos lycéens et lycéennes de rejoindre leur établissement vésulien en autocar, mis en place par le Conseil régional et financé par les communes de Breurey et de Mersuay. Elle a failli être reportée de plusieurs mois, en raison d'un malentendu avec l'Unité territoriale de Vesoul déléguée aux transports. Son responsable prétendait attendre le retour des conventions étables avec les communes, alors qu'il ne les avait ni envoyées ni même préparées. Suite à notre requête en urgence, Madame la présidente du Conseil régional est intervenue pour y mettre bon ordre. Nous la remercions pour son intervention rapide et efficace.

Sécurité publique

e stationnement sur les trottoirs (ou à cheval trottoir/chaussée) est interdit par le code de la route, sauf indications contraires, c'est-à-dire arrêté municipal et indications matérielles l'autorisant.

Traditionnellement, dans beaucoup de villages, l'habitude a été prise de laisser Comme Breurey. à Malheureusement, cela conduit à des excès : circulation piétonne impossible (la loi impose une largeur minimale libre de 1,40m, problème d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite), trottoirs transformés en garages permanents, voire en dépôts de détritus, voitures garées devant des poteaux d'incendie ou intersections. stationnement qualifié alors de dangereux, entraînant des contraventions majorées et des retraits de points du permis. En revanche,

le stationnement sur les accotements est autorisé par le même code, dans les limites permises (pas sur un pont, pas à proximité d'une intersection, pas devant une sortie de garage...), sauf indication contraire. Dans l'attente d'un plan général de circulation, actuellement à l'étude, il conviendrait que chacun prenne des mesures à ce sujet. Par ailleurs, de nouveaux panneaux de circulation, en conformité avec les arrêtés préparation, sont en cours d'installation pour assurer une meilleure sécurité des usagers et limiter la vitesse souvent excessive des véhicules. Voir le plan joint. Les rues Maillefert et Champs Martin sont à sens unique, en raison de l'étroitesse de leur chaussée. Simple rappel pour ceux qui oublient les règles du code de la route ou se plaisent à les contourner, dont des adultes.

Les comités municipaux

nvités à participer aux affaires du villages, vous êtes nombreuxeuses à avoir porté votre candidature pour vous engagez bénévolement auprès des conseillers-ères et apporter vos idées.

À ce jour, un comité a déjà eu lieu au sujet de la plage des Martinspêcheurs, qui pourrait faire l'objet d'aménagement autonome aux bénéfices de tous et toutes pour profiter de la belle nature environnante.

Le comité "Espaces verts", qui s'est tenu le 20 août, a permis de faire un état des lieux et de réfléchir ensemble aux aménagements futurs.

	PARTICIPANTS	
Comités municipaux	Conselller-ère	Citoyen-nne
Urbanisme	André HOGQUAUX	Sébastien CARMANTRAN
	Alain FLEURY	Claude QUENOY
	Mélanie RAGUET	Michel FOUILLET
	Prisella JACQUEMIN	Amélie GREVOISIER
		Christelle DEPLANTE
		Marie GUILLAUME
Espaces verts	Latitia GUINCHARD	Serge DEMESY
	Sylvie FERREIRA	Bénédiete JANNIN
		Nathalie MARCHAL
Communication / Info	Sylvie QUERMONT	
	Lattitia GUINCHARD	
	Virginie VEJUX	
Animations	Sylvie GUERMONT	Estelle FLOSSE
	Betty HELLER	Pascal GUERMONT
	Virginie VEJUX	Frédéric VEJUX
		Gilliane CHATILLON
		Amélie GREVOISIER
		Carolino PAUJET
Réemplei Mairie / Ecole	François FOUILLET	Amelie CREVOISIER
	Sylvie QUERMONT	Reseline ZANVETTOR
	Virginie VEJUX	
	Fabrice GRENOUILLET	Sébastion CARMANTRAN
	André HOCQUAUX	
Sport	Fabrice GRENOUILLET	Sébastien CARMANTRAN
	Princilla JACQUEMIN	
	Frederic VIGOUREUX	
	Lafilla GUINCHARD	
Foret & chasse	François FOUILLET	Claude ou Emmanuel QUENOT
	Jean MARCHAL	Damien JOLISAINT
	arm marriae	Thierry MANGE
		Pierre CREAPIN
		Dominique MARTIN
		Dominique LORETZ
		Didler DUPUY
	A1-1- P. P. P. P.	Gilles GUENOT
Gimetière Aménagement du Grand Mont	Alain FLEURY	Gilles GUENOT
	Prançois FOUILLET Mélanie RAGUET	
	André HOCQUAUX	
	Virginie VEJUX	
	Alain FLEURY	
	Fabrice GRENOVILLET	
Aménagement Martin Pécheurs	Alain FLEURY	Christelle DEPLANTE
	Virginie VEJUX	Marie GUILLAUME
	François FOUILLET	Didler DUPUY
	Mélanie RAGUET	Pierre GRESPIN
		David GRAPINET
		Reland GARNIAUX
		Mickell VILLEMIN
		Bébastien CARMANTRAN
		Dominique MARTIN
Valorisation Du patrimoine	André HOCQUAUX	Charles THABOUREY
	Mélanie RAGUET	Reseline ZANVETTOR
	François FOUILLET	Pierre BEGUIN
	Betty HELLER	Annick POIRSON
		Bébastien CARMANTRAN

Les jeunes se mobilisent pour les jeunes

Deux jeunes filles du village, Sarah Leonard et Lou Ann Charabie, ont collecté les doléances des jeunes du village dans le cadre de leur SNU (service national universel). Ces besoins exprimés seront ensuite présentés aux conseillers-ères.

Salle des fêtes

Nous sommes contraints de limiter l'utilisation de la salle des fêtes, en raison de la covid-19 et des arrêtés préfectoraux qui réglementent l'usage des lieux publics.

Le stationnement sur les pelouses et sur le cheminement pavé est interdit. Les voitures doivent stationner sur les parkings. Les deux blocs de pierre placés à chaque extrémité du nouveau pont l'ont été pour empêcher les motocyclettes et quads d'y venir user de la gomme.

Salubrité publique

Des améliorations ont été constatées concernant la divagation, les déjections et les nuisances sonores des chiens.

Mais il reste à faire.

Le règlement sanitaire départemental impose que les chiens doivent être tenus en laisse dans l'espace public (c'est le cas de la forêt et des étangs de Breurey), que les propriétaires ramassent leurs déjections sur l'espace public (c'est le cas des trottoirs, des pelouses, même si elles ne sont pas verdoyantes, des bas-côtés des voiries).

Les aboiements répétitifs et intempestifs sont assimilés à du tapage, diurne si c'est le jour, nocturne si c'est la nuit, et donc condamnables.

Mieux vaut la prévoyance que la sanction.

Campagne féline

Une campagne de prise en charge des chats errants va être mise en place dans notre village dès fin septembre 2020.

Une réunion publique, sur ce sujet, sera organisée prochainement.

Le but est de gérer leur prolifération, les marquages urinaires intempestifs, les bagarres et la transmission de maladies graves. Un bilan sanitaire sera effectué, puis ils seront castrés et identifiés.

Dès lors ils seront sous la responsabilité du représentant de la commune. Ces animaux pourront alors finir leur vie dans de bonnes conditions et préserveront le village des nuisibles. Afin que tout le monde, c'est-à-dire les deux et les quatre pattes, puissent vivre en harmonie, nous demandons que les chats ayant la chance d'avoir un propriétaire soient identifiés (par tatouage ou puce électronique) et stérilisés. Pour votre information, à partir de l'âge de 6 mois, les chats mâles et femelles peuvent se reproduire. Et chaque année, une chatte peut avoir jusqu'à trois portées de cinq chatons en moyenne!

Désintox

Repas des Anciens

ne rumeur, bizarrement alimentée par un bénéficiaire de cette prestation, raconte que le repas de Noël des anciens coûterait 4 000 €. Pour une soixantaine de convives. Ah, vivement que je sois Ancien. En fait, c'est le budget prévisionnel « représentation » de 2020 qui affiche cette somme. Elle intègre ce somptueux repas annuel des Anciens, les divers apéro et buffets offerts par la mairie à l'occasion de manifestations publiques. Auquel se rajoute cette année le repas de Noël des Anciens de 2019, servi en février 2020, et donc comptabilisé sur le budget 2020. En réalité, le repas des Anciens ne coûte que...On n'ose pas le dire, c'est un cadeau.

Désordres

I est vrai que le maire a envoyé à certaines familles une lettre les alertant de dérives nocturnes en cours dans le village, dues à des jeunes dont rien n'indiquait qu'ils soient coupables de quoi que ce soit, ni même qu'ils soient du village. Simplement, quelques uns avaient été reconnus, se promenant dans les rues sombres du village, alors que du vandalisme, du tapage, de l'alcoolisation étaient signalés. Il n'est pas vrai que tel ou tel ait été incriminé de quoi que ce soit. La grande majorité de ces jeunes sont parfaitement dignes de confiance et en rien mêlés à ces désordres. Certains sont venus de leur propre initiative en mairie pour s'expliquer, et déplorer par la même occasion que la commune ne leur offre pas grand chose. Il n'en reste pas moins que ces désordres sont réels et inquiétants. Il s'agissait principalement d'alerter les parents, par des courriers privés sans indication de noms d'enfants, pas de les stigmatiser.

Nuit noire

h, ces rumeurs! Il paraît que le maire aurait l'intention d'imposer un couvre feu, un black out, dès 22 heures. Ce serait en effet une bonne décision contre les chiens, les motocyclettes, les voitures bruyantes. À l'inverse, il est prévu d'établir l'éclairage du City Stade dès la tombée de la nuit (commande passée le 07-08-20), jusqu'à l'heure souhaitée, en accord avec les parents, et plus de projets si affinités. On en profite pour rappeler qu'il y a un projet à l'intention de la jeunesse du village : comité civique ou association. Projet confié actuellement à deux jeunes volontaires du Service National Universel. Cela peut être l'occasion pour les jeunes gens du village de faire entendre leur voix, d'être représentés auprès du CM, d'élaborer des projets, d'envisager leur place au sein du village.

Éclairage public

urant quelques nuits du mois d'août, l'éclairage public est resté en fonctionnement. Cela a provoqué la colère de quelques personnes, dérangées dans leur sommeil légitime, volets et fenêtres ouverts pour profiter de la fraîcheur nocturne. Messages incendiaires contre la municipalité, accusée de dilapider l'argent public et de mettre fin à une décision salutaire d'économie prise par le CM précédent : 14 000 €. D'abord, cette décision d'extinction de l'éclairage public a été prise en 2014, par le CM présidé par M. Marchal. On ne voit pas pourquoi il serait revenu sur une décision d'économie qu'il a fait prendre. Ensuite, l'économie annuelle n'est pas de 14 000 €. Faut pas exagérer. Mais de 3 000 €. Quelques nuits d'illumination continuelle ne représentent donc qu'une dépense infime, quelques dizaines d'euros. Enfin, ce dysfonctionnement résulte d'une programmation faite les années passées, par le CM de Mme Fougou, à l'occasion de la fête patronale. Programmation qui n'a pas été désactivée, ni signalée. N'ont pas été signalés non plus les nids de guêpes dans les boitiers de commande, qui ont retardé la réparation.

Cartes carburant

n » a répandu l'information selon laquelle les maires adjoints bénéficieraient d'une carte gratuitepour se ravitailler en carburant. La rumeur gonflant, telle la grenouille d'une célèbre fable, «on » a affirmé que tous les conseillers en bénéficiaient. Même le maire ? Vous connaissez cette fable et savez ce qu'il advint de cette grenouille, qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf ? Non ? Relisez les fables de Jean de la Fontaine. Certes, une carte de ravitaillement carburant existe. Une seule. Contrôlée par le maire pour les achats de gasoil et d'essence nécessaires aux outils et véhicules utilisés dans le cadre communal. Avec tickets horodatés et renseignés par l'utilisateur. Il apparaît que cette carte, depuis mai 2020, est parfaitement à jour et que les tickets justifient les achats de carburant. Mais ce n'est pas le cas avant cette date. Les tickets ont été éliminés, alors que l'achat de carburant ne correspond pas à son utilisation effective par la commune.

Questionnée à ce sujet, Mme Fougou ne nous a pas répondu.

Dégâts démolition

la suite de la démolition malvenue d'une maison rue du Grand Mont, la construction mitoyenne s'est trouvée fragilisée et a dû subir des travaux. Dans ce cas, la loi impose que celui qui a démoli prenne en charge les travaux consécutifs à cette démolition pour les dégâts causés. En l'occurrence, il ne s'agit pas de 14 000 €, comme avancé par certains, mais de 3 400 €. La démolition, quant à elle, a coûté 12 000 €, pour une maison préemptée 22 000 €, on vous laisse deviner par qui. Ça, c'est du gaspillage.

Travaux à venir

Rue du 14 septembre

Démolition de la maison Daumas, au bas de l'escalier conduisant à l'église, et réhabilitation des 3 logements contigus, abîmés notamment par une fuite d'eau causée par le gel sur le réseau de chauffage, mis à l'arrêt mais pas vidangé. Les marchés sont signés. Devis : environ 50 000 €, dont 20 000 € pour la démolition. Plusieurs autres logements sont concernés par des travaux, en particulier dans le bâtiment mairie. Devis : environ 7 000 €.

Mairie

Les études pour l'accessibilité à la salle du conseil par une passerelle depuis la cour de l'ancienne école sont lancées. Elles devraient durer 4 mois. Plusieurs corps de métier sont requis :... Le coût final est actuellement impossible à indiquer. Peut-être le même que celui prévu pour la transformation du café-restaurant en mairie? C'est le budget que nous nous sommes fixé (153 000 €). Nous espérons que ça sera moins. Et, pour le plus, on conservera ce café-restaurant et cette mairie. Avec un grand nombre de pièces à réutiliser et aménager.

Église

Les orgues ont été partiellement démontés, en raison du mauvais état de certains tuyaux. Il faut donc programmer une restauration de cet instrument. Une étude est en cours pour rétablir le chauffage. Une autre pour les infiltrations dans la toiture et les réparations des enduits de voûte. Et il faut envisager une réfection totale de la charpente du clocher. Des travaux de réfection et de consolidation avaient été faits en 2014-15, mais à minima en raison de l'état des finances communales à cette époque. Une expertise de la charpente supérieure du clocher impose une reprise substantielle. Ce n'est pas urgent, mais cela doit être programmé dans les prochaines années.

Les roulements des cloches seront prochainement remplacés

Comptes rendus abrégés des conseils des 28 juin, 10 et 12 juillet, 9 août

Adjoints.

Mme Sylvie Quermont est élue 4^{ème} adjoint. Elle reçoit délégation pour l'animation, la vie associative, l'information et la gestion de la salle polyvalente.

L'indemnité des adjoints est fixée au taux maximum (10,7% de l'indice 1015, soit 416,17 € brut).

Délégations au maire

Le CM donne au maire les délégations suivantes :

- -passation des marchés dans la limite des crédits inscrits au budget,
- -locations (logements, terrains, engins),
- -contrats d'assurance,
- -création de régies comptables,
- -délivrance ou reprise des concessions de cimetière,
- -acceptation des dons,
- -vente de biens immobiliers inférieurs à 10 000 €,
- -droit de préemption.

Conventions

Plusieurs conventions sont établies :

Médiathèque.

Notre village a une petite bibliothèque, très confortable, avec une offre importante pour les enfants. Elle a été créée il y a une quarantaine d'années, dans l'école. Elle est alimentée par la médiathèque départementale. Jean-François Poirson en est l'actuel responsable. Elle est située à côté du salon de coiffure.

Antenne relais Free Mobile

Free Mobile propose d'étudier l'installation d'une antenne relais sur notre commune, à destination également de Faverney et Mersuay, sur le site du Bois Rond, en haut du chemin de la Charme.

ASB

Le CM décide d'équiper l'ASB d'une tondeuse et de mettre à sa disposition, non exclusive, un abri modulaire. L'ASB s'engage à entretenir le terrain de foot (pelouse et main courante), sous la responsabilité de son président.

Il est décidé d'installer un ensemble modulaire de 2 bungalows au droit du terrain de foot. L'installation de 2 modules joints (7, 50 m x 6 m en tout), avec isolation, tableau électrique, vitres, portes, chauffage, s'élève à 36 000 € HT. Cela peut paraître élevé, mais depuis le temps que l'on passe d'un projet à un autre et que rien ne se fait, il est opportun de trancher, enfin. En outre, c'est modulable, aménageable, revendable.

Certification salle des fêtes

À la suite des travaux d'accessibilité conduits par la municipalité précédente, la société Socotec est retenue pour certifier leur conformité, pour un coût important : 1 300 €. Mais cette certification doit être établie par un cabinet agréé. Cette dépense est donc incontournable.

Éclairage public

Le SIED 70 propose une réfection de l'éclairage public, pour une économie d'énergie importante, en remplaçant 90 des luminaires actuels par des luminaires à LED.

Le coût estimé des travaux s'élève à 45 720 €. Après déduction des subventions (80%) et récupération de la TVA, le coût pour la commune est de 7 740 €.

Conjointement, la commune demande l'installation d'un éclairage rue du Chêne, à hauteur de la rue du Tacot. Éclairage demandé depuis 6 ans par les familles riveraines.

Les horaires d'extinction de l'éclairage public sont modifiés :

24 H – 6H en semaine, 1 H – 6 H samedi.

Un éclairage spécifique sera installé sur le City Stade.

Sinistre 12 rue du Grand Mont

La commune a fait abattre une maison, 10 rue du Grand Mont, mitoyenne des maisons voisines. Aucune expertise n'a été effectuée, aucun architecte consulté, aucune précaution prise pour la démolition. La grange mitoyenne, au 12 de la même rue, s'est trouvée dangereusement endommagée.

Le CM décide de prendre à la charge de la commune le solde des travaux de réparation. (3 461, 65 €, sur un total de 14 727 €).

Matériel roulant

Le camion Nissan est véritablement hors service. Il est remplacé par une fourgonnette d'occasion Jumper, au prix de 6 000 €, 150 000 km, excellent état, 3 mois de garantie. Une benne Rolland 10 T est achetée, particulièrement pour le transport des plaquettes. 10 000 €.

Dispositif Warsmann

En raison du dispositif Warsmann, le CM accepte le dégrèvement d'un abonné au service de l'eau pour un volume de 341 m3.

Prime exceptionnelle

Le décret 2020-570 du 14 mai 2020 fixe la possibilité et les modalités d'attribution d'une prime exceptionnelle plafonnée à 1 000 € au bénéfice des agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et des collectivités territoriales particulièrement mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire.

Le CM instaure cette prime et autorise le maire à la déterminer et à l'attribuer individuellement.

Motion collège

Il est question de supprimer une classe de 6° au collège de Faverney. En raison d'une baisse, apparemment passagère, des effectifs prévus à la rentrée prochaine. On nous appelle à la solidarité des communes de rattachement au collège de Faverney et à soutenir une motion dénonçant cette suppression

Délégués aux élections sénatoriales

-titulaires : Jean MARCHAL François FOUILLET André HOCQUAUX -suppléants : Betty HELLER Sylvie QUERMONT Alain FLEURY

Recrutements

Considérant le retard accumulé dans les services administratifs du secrétariat de mairie et de l'Agence Postale Communale depuis le départ de l'une des agents titulaires, le mauvais entretien des espaces publics, l'accroissement d'activité durant l'été, le CM autorise le maire à procéder à des recrutements temporaires.

Budgets

Budget primitif 2020 commune

FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT

Dépenses : 912 513 € Dépenses : 595 526, 36 € Recettes : 1 324 297 € Recettes : 595 526,36 €

Budget primitif 2020 eau et assainissement

EXPLOITATION INVESTISSEMENT

Dépenses : 115 992.26 € Dépenses : 125 514.77 € Recettes : 115 992.26 € Recettes : 347 510.22 €

Budget primitif 2020 réseau chaleur

EXPLOITATION INVESTISSEMENT

Dépenses : 66 344.33 € Dépenses : 39 143.67 € Recettes : 66 344.33 € Recettes : 39 143.67 €

Demandes de subventions accordées

-CPI La Lanterne : 500 €

-UNC anciens combattants : 150 €

-Banque alimentaire : 100 € -HandyUp (Adapei-Agei) : 100 € -Maison rurale de Montbozon : 50 € -ONACVG (Bleuet de France) : 30 €

Annulation de délibérations. Sur injonction de la préfecture

Les délibérations concernant la gestion de la salle des fêtes et des logements communaux sont retirées, car illégales. En effet, il appartient au seul maire d'en décider, par arrêté. Celle concernant l'attribution de l'augmentation de l'indemnité de fonction des adjointes du précédent conseil, prise le 8 juin, est elle aussi illégale, parce que rétroactive. Elle est donc retirée.

Assistance ingénierie 70

La commune était adhérente du Service d'assistance technique de l'eau, assuré par le Département. Ce service aide à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Il est supprimé et incorporé à un service plus large, englobant la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI), confié à Ingénierie 70, dans un nouveau « pôle eau ». Ingénierie 70 est l'Agence départementale d'ingénierie aux collectivités.

Le CM accepte l'adhésion à ce nouveau « pôle Eau » : 0,70 €/habitant/an.

Tarif eau

Considérant que la tarification actuelle de l'eau date de 2013, que les charges à caractère général ont doublé, notamment en raison des livraisons croissantes d'eau, et que l'équilibre budgétaire n'est plus assuré, le CM décide de mener une étude de révision tarifaire.

Réduction préavis fin de bail

Une locataire veut mettre fin à son bail de location par anticipation et demande à la commune de bien vouloir raccourcir la durée du préavis, de 3 à 1 mois, minimum légal. Le CM donne son accord.

Subvention VAE

Une demande de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, conformément à une délibération du 22 juillet 2019, est accordée : 50 €.

EN BREF

a municipalité tient à remercier chaleureusement Mathieu et Théo Widawski, —actuellement étudiants en faculté d'histoire pour leur travail effectué pendant un mois

au sein de la commune. Nous avons tous pu constater leur ténacité et courage, ceci malgré les fortes chaleurs de cet été.

Grâce à leur action, de nombreux travaux de nettoyage de voiries et d'aménagement des équipements publics ont pu être accomplis.

Merci Mathieu et Théo d'être un aussi bel exemple pour la jeunesse brueroise!

Alain FLEURY et l'équipe municipale.



Gouffre de Saint Éloi

Iné par le creusement séculaire d'un gouffre de 11 mètres de profondeur, un chêne s'est abattu, parcelle 24 b, l'automne dernier. Un exploitant forestier a proposé de dégager cet arbre, mais il s'est fait vivement rembarrer, au prétexte qu'il souhaitait récupérer l'arbre pour prix de son travail. Un arbre de ce prix ? Grands dieux, vous n'y songez pas, lui rétorqua-ton.

Nous avons essayé de trouver une entreprise pour dégager cet arbre, qui glissait peu à peu dans le gouffre. Et vient d'y choir, définitivement.

Cimetière

e relevé des tombes se poursuit. Une quinzaine seront prochainement disponibles. Seront installés, provisoirement, un caveau-ossuaire, un caveau cinéraire, un caveau dépositoire.

Café-restaurant

ne convention a été établie avec le futur repreneur. Des marchés ont été acceptés pour la remise en état des locaux et la réinstallation des équipements nécessaires, largement pillés lors de la vente aux enchères (alors qu'ils appartenaient à la commune). Devis : aux environs de 40 000 €.

Et l'Angélus...

À la demande d'habitants, l'Angélus sonne désormais chaque matin à 7h00, chaque midi Àà 12h00 et chaque soir à 19h00.

Nouveau: Panneaux Pocket

facebook

ne manière simple et efficace de se tenir informé dans le village en téléchargeant l'application gratuite « Panneaux Pocket » sur votre mobile, pour cela rendez-vous sur App Store ou Google Play.

Vous pouvez aussi vous abonnez à la page Facebook du village.











La forêt n'est pas une poubelle!

uelle désolation que de découvrir au détour d'une promenade en forêt, des déchets de toutes sortes! Plastique, brique, polystyrène, plâtre... et nombreuses bouteilles en verre laissées ici et là. Faut-il rappeler que le dépôt de déchets en forêt constitue une infraction à la loi et les contrevenants s'exposent à des sanctions au titre du Code forestier et du Code pénal, avec une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € pour les particuliers et à 7 500 € pour les entreprises...

En attendant de pouvoir sanctionner les responsables, nous pouvons profiter de nos ballades et emporter avec nous un sac pour remettre ces déchets là où ils doivent être : les poubelles!





L'ensemble du conseil remercie les employés communaux pour leur travail efficace et diversifié sur la commune.

M. Alain FLEURY, adjoint délégué à l'entretien, responsable des employés Daniel, Hervé et Jérôme, les conseille, les soutient dans leur travail.

Il y a tellement à faire...

A VOS AGENDAS

Concours de tarot de l'association le Caléchot , renseignements/inscriptions : Mme Billet 03 84 92 93 70.

Journée Porte-ouverte de l'écolieu Thélème, renseignements asso.theleme@gmail.com)

Marché de Noël le 6 décembre organisé par l'association Farfadets et Diablotins, lieu à définir

Nouveau: yoga



L'association Thélème propose des cours de yoga avec Patrice ROLLIN à partir du 4 septembre de 17h30 à 19h00.

Renseignements et inscription :

06 80 64 10 91.



Qi Gong

Les cours reprennent mardi 8 septembre à 18h30 en extérieur à la salle polyvalente, en raison de la Covid-19

Bienvenue dans votre Bibliothèque

Dernièrement, un méchant virus avait mis notre bibliothèque en sommeil. Mais c'est fini ! Enfin, pas tout à fait; le virus est toujours présent mais les portes du 8, place Joly de Colombe (à côté du salon de coiffure) vont s'ouvrir à nouveau pour vous accueillir, à partir du mardi 8 septembre :

le mardi: 16h30 à 18h00 et le vendredi: 16h30 à 18h00.

Bien entendu, cette réouverture se fera dans le respect de l'application stricte des gestes barrières et du port du masque obligatoire. Si nécessaire, en raison d'une fréquentation trop importante le nombre de visiteurs pourra être limité. Les livres nouveaux arrivent le 4 septembre. On vous attend !

